AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1277
FR0000130692-FS0395

16 avril 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CHARGEURS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 avril 2020, la société anonyme Sycomore Asset Management[1] (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 avril 2020, le seuil de 10% des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 402 082 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 10,07% du capital et 9,70% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CHARGEURS sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Assicurazioni Generali S.p.A. La société Sycomore Asset Management déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 23 848 641 actions représentant 24 759 036 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.